

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-huit février deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Martine ROBERGE, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Sandrine BELHACHE-DIET, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Nathalie MOREL ; Michèle GUEROUT ayant donné pouvoir à Christel DELAMARE ; Franck PETIT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Marc CHANTERIE ayant donné pouvoir à David PERRAULT ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.

Absent : Claude GOUPIL

Secrétaires de séance : Louissette LECOQ ; Virginie BOTTAIS.

Membres en exercice : 29 – Présents : 22 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 28

2023-17

ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « LE PAPILLON »

Face au contexte économique et à la flambée du prix des matières premières, un sondage a été réalisé auprès de Bondevillais en fin d'année 2022, pour recueillir leur avis sur le mode de distribution du bulletin municipal « Le Papillon ». Il ressort de l'analyse des réponses reçues qu'une grande majorité de Bondevillais plébiscitent la dématérialisation de cette revue, consultable à partir du site Internet de la Ville, la page Facebook de la Ville ou l'envoi d'un fichier PDF par courriel. Le nombre de tirage papier est d'environ 150 exemplaires à présent.

Dans l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Municipalité envisage à présent d'ouvrir ce bulletin municipal aux annonceurs publicitaires.

Ainsi, les annonceurs (entité juridique ayant une activité commerciale ou artisanale, hormis les associations subventionnées par la Commune) pourront acheter un espace publicitaire. Priorité sera donnée aux professionnels bondevillais en leur qualité de contribuables de la Commune.

Les tarifs varieront selon le format de l'encart publicitaire et de son emplacement dans le bulletin.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame BENARD,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 26 voix pour et 2 voix contre**

- Instaure les tarifs des encarts publicitaires ainsi qu'il suit :

Encarts dans le bulletin municipal « Le Papillon »	Tarif pour une publication pour les professionnels	
	N-D de Bondeville	Extérieurs
Format ¼ de page (intérieure) : 86 x 117 mm	100 €	200 €
Format demi-page : 175 x 117 mm (intérieure)	150 €	250 €
Format demi-page : 175 x 117 mm (4° de couverture)	200 €	300 €
Format pleine page intérieure : 175 x 235 mm	300 €	400 €
Format pleine page 4° de couverture : 185 x 245 mm	400 €	500 €
Conception des encarts publicitaires	200 €	300 €

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Valide les conditions générales d'insertion publicitaire dans le bulletin municipal « Le Papillon »,
- Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre cette nouvelle recette qui sera encaissée à l'article 7082 du budget communal.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230308-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023



Madame le Maire,

Myriam MULO
Myriam MULO